



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 avril 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 10 avril 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : **21** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : **1** Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Représentés (pouvoirs) : Pouvoir de M. Jean LAVIELLE à Mme Bérangère SABOURAULT

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_038

Mise à disposition d'outils de collecte sélective dans le cadre de l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » de Citéo/Adelphe

Monsieur le Vice-Président Régis DUBUS rappelle à l'assemblée que le Sitcom a toujours porté une politique en faveur du tri à la source des déchets car elle répond aux enjeux globaux de réduction et de valorisation des déchets tout en tenant compte du comportement des usagers.



La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 janvier 2020 (loi Agec) participe pleinement à cette politique au travers notamment la généralisation du tri séparé des déchets issus d'une consommation hors foyer afin d'en assurer le recyclage, rendu obligatoire à partir du 1er janvier 2025.

Dans ce cadre, Citeo/Adelphe, l'éco-organisme agréé par l'Etat pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques accompagne les collectivités au travers un appel à projets « Collecte pour le recyclage des déchets d'emballage ménagers issus de la consommation nomade » visant à faciliter la mise en place du tri des emballages hors foyers.

Compte tenu de ses compétences en matière de collecte sélective et de traitement des déchets, le Sitcom a répondu à cet appel à projets et en a été lauréat. Le projet porte sur l'implantation de différents équipements : colonne de tri, abri-bac de tri, corbeille – porte-sac de tri.

Pour mener à bien le déploiement de ces outils de collecte auprès des communes concernées, il est proposé de conventionner avec ces dernières pour assurer la mise à disposition de certains équipements.

Dans ce cadre, Monsieur le Vice-Président propose une convention-type jointe en annexe permettant d'assurer le déploiement de ces outils sur les communes partenaires.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral

Considérant le souhait de la collectivité de favoriser le tri à la source des déchets ménagers

Considérant le Sitcom lauréat de l'Appel à Projets de Citeo/Adelphe « Collecte pour le recyclage des déchets d'emballage ménagers issus de la consommation nomade »

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention-type au profit de la mise à disposition des équipements

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec les communes concernées

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénésse-Maremne, le 23 avril 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

